Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 4 (1868)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE 1er FÉVRIER 1868

4e année. N° 3.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour t[illegible] la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 30 c[illegible] — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace
Les lettres et envois doiven[illegible] affranchis.
Il sera donné un compte-ren[illegible] tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.
Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Estoppey, gérant de l'*EDUCATEUR, à *Lausanne*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. *le professeur Daguet*, à *Neuchâtel*.

SOMMAIRE. — Coup d'œil sur l'instruction populaire en Angleterre. — Intérêts de la Société (séance du comité central). — Circulaire sur l'exposition scolaire de Lausanne. — Correspondance genevoise. — Correspondance valaisanne. — Questions d'histoire et de géographie. — Variété (Cinq mois d'école. Fin). — Chronique scolaire. — Avis aux instituteurs vaudois.

Coup-d'œil sur l'instruction populaire en Angleterre.

(D'après SCHMIDT, *Geschichte der Pœdagogik* (1867). — *Leipziger-Blätter* (1867.) — *Bell Wrongs of the children*. London.)

L'Ecosse est une des contrées les plus avancées de l'Europe et possède depuis le 15e siècle un système complet d'écoles paroissiales. C'est au réformateur Knox que ce pays est redevable de ce bienfait. Il n'en est pas de même en Angleterre, où la réforme anglicane accomplie par l'énergique mais cruel et débauché monarque qu'on nomme Henri VIII, ne devait guère profiter qu'à lui-même et au despotisme

royal. Quelques colléges richement dotés et un assez grand nombre d'écoles latines, ce fut là tout le système d'instruction publique jusqu'à la fin du siècle dernier. L'honneur d'avoir le premier attiré l'attention des esprits sur l'abandon dans lequel on laissait les enfants et les vieillards, revient à un journaliste nommé Robert Raikes, né en 1735, mort en 1811. Les journalistes, qu'il est de bon ton, dans certaines régions, de traiter avec dédain, sont bons parfois à quelque chose. Le journaliste de Glocester, dans la pensée que l'ignorance est la source principale de la dégradation morale et intellectuelle du peuple, se mit à réunir les enfants abandonnés. L'école se tenait dans la cathédrale, pendant l'intervalle d'un service religieux à l'autre. Des instituteurs et des institutrices donnaient l'enseignement sous la direction de Raikes. Les heureux fruits de ces leçons *dominicales* en amenèrent l'établissement dans le Yorcks-Shire et à Leeds. Partisans de l'église établie et dissidents, tout le monde se rallia à l'œuvre bénie de Raikes. Bientôt, sous l'impulsion de cet homme de tête et de cœur, il se forma une société pour le soutien et l'encouragement des écoles du dimanche sur tout le territoire de la Grande-Bretagns. (Society for the support and encouragement of sundayschools throughout the British dominion.) Dès lors, les écoles du dimanche servirent de base à l'éducation populaire. Plus de la moitié des enfants de l'Angleterre fréquentent les écoles du dimanche.

Le plus grand obstacle que rencontrât la propagation de l'instruction et de l'éducation populaire, c'était la pénurie des instituteurs capables. La méthode actuelle de Bell et Lancastre parut à point nommé pour lever cette difficulté.

André Bell (né en 1753, mort en 1832) l'un des réformateurs de l'éducation populaire, était le fils d'un perruquier de St-André, en Ecosse. De bonnes études et son talent bien reconnu lui avaient valu la place de surintendant de l'école des orphelins militaires à Egmore, près de Madras, dans l'Inde anglaise. Manquant de maîtres capables, il avait en vain cherché à en former lui-même. Il se vit conduit ainsi à se servir des élèves eux-mêmes dont les plus capables firent les fonctions de *moniteurs*. L'essai ayant réussi au-delà de ses espérances, le Dr Bell rédigea ses expériences en système, sous le titre de *système monitorial de direction* (the monitorial system of

Tuition) La pensée dirigeante de sa théorie était que *l'instruction des diverses sections d'une école peut se donner par des élèves choisis, sous la simple surveillance et direction du chef de l'école.*

L'école de Madras progressa et se soutint même toute seule après le départ du Dr Bell, appelé, en 1796, à occuper une prébende lucrative à l'abbaye de Westminster. Mais le Dr Bell n'était pas de ces hommes qui se font d'un bénéfice un oreiller de paresse. Peu de temps après son arrivée dans la métropole de la Grande-Bretagne, il publiait un ouvrage destiné à faire connaître sa méthode sous le titre d'*Expériences sur l'éducation faite à l'école des garçons, à Madras* (1798).

L'ouvrage fit sensation et tomba entre les mains de *Joseph Lancastre.* C'était un pauvre maître d'école, né à Southwark en 1778, et établi à Londres depuis quelques mois, où il apprenait à lire, à écrire et à calculer à des enfants peu aisés, pour le tiers de la rétribution ordinaire. Entouré d'un grand nombre d'élèves auxquels il ne savait comment rompre à la fois le pain de l'enseignement, Lancastre trouva dans la méthode décrite par Bell le moyen, non-seulement d'occuper et d'instruire tous ses élèves, mais encore d'en accroître le nombre en diminuant encore le prix des leçons. L'école lancastrienne prit faveur et reçut un tel développement qu'en 1805 elle comptait 1000 écoliers, plus 200 jeunes filles, à l'instruction desquelles présidaient les sœurs du chef de l'école. Une école normale, la première qu'ait eue l'Angleterre, fut ouverte par Lancastre. La considération dont jouissait dans ce moment Lancastre était telle que la famille royale voulut visiter ses écoles. Le roi Georges III prononça alors le mot connu: « Je désire que tout enfant de mon royaume soit en état de lire la » Bible. » Un comité composé entr'autres du duc de Bedford, de lord Somerville, se fonda pour protéger et répandre en Angleterre la méthode lancastrienne. De ce comité sortit la *Société britannique,* dont la pensée dominante était de « combattre l'ignorance et le vice » par l'instruction religieuse, non-seulement en Angleterre, mais » dans les autres pays de l'Europe. » Mais tout religieux qu'il était, Lancastre était de la secte des quakers. Il commença à inspirer de la méfiance au parti de la haute Eglise. A la sollicitation de ce parti, le Dr Bell ouvrit de son côté une école organisée d'après le système de

Madras. Les écoles *belliennes* se multiplièrent dans les trois royaumes sous le patronnage de la *High-Church*, et une société nouvelle, la *Société nationale*, fut opposée à la précédente, sous la présidence de l'archevêque de Cantorbéry et sous le protectorat du Régent du royaume.

En 1813, une école centrale, ouverte à Londres par le docteur Bell, comptait 1,000 enfants, comme celle de Lancastre. Un développement analogue avait lieu dans les trois royaumes. On y comptait à cette époque 20,000 enfants instruits d'après le système Bell en regard de 30,000 enfants formés d'après le système de Lancastre. Frappés des analogies qui existaient entre les deux systèmes et des inconvénients de cet antagonisme, beaucoup d'hommes éclairés désiraient et réclamaient la fusion des écoles *Bell-Lancastre*. Mais le projet de fusion échoua contre l'opposition de l'orthodoxie anglicane.

(A suivre.) A. Daguet.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Dimanche, 26 janvier, a eu lieu à Lausanne la réunion annuelle du comité central pour l'examen des comptes de 1867, la fixation de l'époque de la prochaine réunion générale, l'établissement du programme de l'exposition scolaire qui aura lieu à cette occasion, la nomination des rapporteurs généraux sur les questions qui doivent être traitées à l'assemblée générale, etc. Cette séance, à laquelle les représentants de tous les cantons, sauf un, étaient présents, a duré toute la journée. Parmi les décisions prises, sur lesquelles le manque de temps et d'espace nous empêche de nous étendre, nous croyons devoir faire connaître brièvement et sans autre retard les suivantes :

La fête de Lausanne aura lieu *au commencement du mois d'août* et durera *deux jours*. La présidence honoraire est décernée au nouveau chef du Département de l'instruction publique du canton de Vaud (M. Ruchonnet). Le comité directeur est chargé de tout ce qui concerne l'organisation de la fête.

Quant à l'*exposition scolaire*, la circulaire ci-après renferme les décisions prises. Nous ajouterons seulement que les directions d'éducation de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Berne (pour le Jura) se montrent disposées à favoriser aussi cette œuvre et à y associer les écoles de ces

cantons. Plusieurs institutions et sociétés privées ont aussi demandé et été admises à y participer.

Enfin, relativement à l'*Educateur*, il a été décidé, pour répondre au désir manifesté de divers côtés, qu'à l'avenir il renfermera une fois par mois une *partie pratique* (leçons, questions, thèmes, etc.).

LE COMITÉ CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS

DE LA SUISSE ROMANDE

Aux autorités scolaires de la Suisse romande, au corps enseignant de ses divers établissements d'instruction publique, ainsi qu'à toutes autres personnes que la présente peut intéresser.

Tit.,

Vous avez sans doute déjà été informés qu'à l'occasion de la prochaine réunion de notre Société, qui aura lieu *au commencement du mois d'août prochain, à Lausanne*, il sera organisé dans cette ville, sous le patronage du Département de l'instruction publique du canton de Vaud et avec le concours de cet Etat, une *exposition scolaire* à laquelle nous invitons cordialement à participer tous les établissements d'instruction publique des diverses parties de la Suisse romande, de même que les institutions privées d'éducation, les maisons de librairie ou de papéterie et toutes personnes qui auraient à faire connaître quelques produits intéressants comme travaux d'élèves, méthodes ou moyens d'enseignement, matériel d'école, etc.

Cette exposition, dont nous n'avons sans doute pas besoin de faire ressortir l'utilité et l'importance aux autorités et aux personnes à qui nous nous adressons, a essentiellement pour but de constater les résultats obtenus dans nos divers établissements d'instruction, d'exciter entr'eux une salutaire émulation et de faire connaître à la fois les moyens d'enseignement employés jusqu'ici, les améliorations qui y ont été apportées et ce qu'il peut y avoir dans ce domaine de peu connu ou de nouveau dont on pourrait utilement et avantageusement faire l'application.

Les objets qui seront admis à l'exposition se divisent en deux catégories distinctes :

Ire *catégorie.* — Toute espèce de *travaux scolaires* faits dans les divers établissements d'instruction, ainsi : des spécimens de tous les arts graphiques (dessin, cartographie, calligraphie, musique écrite, etc.), des cahiers

d'examen, des cours écrits d'arithmétique, de tenue de livres, de toisé ou géométrie, des plans d'arpentage, d'architecture et autres travaux d'art, de même que les ouvrages du sexe faits dans les écoles de filles.

Ces objets ne seront admis qu'autant qu'ils pourront être facilement appréciés à vue, c'est-à-dire par un simple examen. En conséquence, seront exclus les travaux littéraires ou autres analogues dont l'appréciation exigerait un examen long et approfondi. Toutefois, les compositions, thèmes, etc., faits séance tenante dans les visites ou examens officiels, seront reçus, mais ils devront être revêtus du visa de la commission ou du jury d'examen.

Chaque objet exposé devra porter le nom et l'âge de son auteur. En outre, la collection de chaque établissement ou classe devra être accompagnée d'un tableau faisant connaître aussi exactement que possible le genre et l'importance de l'établissement qui l'a produite, par exemple, si c'est une école de garçons, de filles ou mixte ; si elle est primaire, secondaire ou supérieure, temporaire ou permanente ; le numéro de la classe (où il y en a plusieurs) et le nombre des élèves. On y indiquera aussi le personnel enseignant (noms, âge et années de service), et s'il est composé de plusieurs personnes, les branches enseignées par chacune d'elles.

Afin d'éviter l'encombrement des travaux provenant des écoles primaires, dont le point de départ est connu et pour lesquelles il s'agit seulement de constater jusqu'où elles ont pu arriver, par l'exposition de ce qui s'y fait de mieux, la quantité des spécimens qui seront admis est limitée, pour chaque école et chaque branche, au *sixième* du nombre des élèves, maximum qui ne pourra en aucun cas être dépassé et au-dessous duquel il est à désirer qu'on reste. — Cette limite ne s'applique pas aux établissements d'instruction secondaire, supérieure ou spéciale, pour lesquels il est bon de faire connaître le point de départ et celui auquel on a pu atteindre, ainsi que les divers degrés parcourus, en exposant des travaux provenant des diverses classes de ces établissements. — Dans la règle, les spécimens exposés représenteront ce qui rentre dans les cours donnés et seront choisis de préférence parmi les travaux préparés pour les examens ou les concours.

A cette première catégorie seront joints les ouvrages et objets divers provenant de l'Asile des aveugles, de l'Institut des sourds-muets, des cours de la Société industrielle et commerciale du canton de Vaud, des jardins d'enfants, etc., pour lesquels la limite ci-dessus ne fait pas non plus règle.

IIe catégorie. — Les *moyens d'enseignement* offrant quelque chose de nouveau ou de peu connu, spécialement ceux qui servent à l'enseignement intuitif, tels que tableaux, modèles, cartes, livres illustrés, corps géométriques, objets pour l'enseignement des sciences naturelles, appareils de physique et d'astronomie, etc., ainsi que les *manuels* qui sont ou *ont été* en usage dans les écoles de la Suisse romande. (Si nous désirons voir exposer aussi les manuels qui ne sont plus en usage, c'est afin de pouvoir constater les progrès faits en ce qui concerne ces importants moyens d'enseignement.)

A cette catégorie sera joint tout ce qui rentre dans l'*ameublement des écoles* et le *matériel des écoliers* (bancs, tables, pupîtres, tableaux noirs, sacs d'écoliers, fournitures d'écriture, de dessin, etc.). Les objets de ce genre ne seront admis qu'autant qu'ils présenteront quelque perfectionnement ou quelque avantage sous le rapport hygiénique ou économique. On admettra aussi dans ce groupe des *plans* de bâtiments ou de salles d'écoles, des dessins du mobilier, etc.

Les exposants de cette seconde catégorie d'objets devront aussi les accompagner d'un tableau indiquant les noms de l'exposant, du fabricant ou de l'auteur et le prix des objets.

La classification des objets de la première catégorie se fera : *a)* par canton ; *b)* par genre d'établissement ; *c)* pour les écoles primaires, par circonscription scolaire (arrondissement, district, cercle et commune), puis par école, par classe et par branche d'enseignement.

Les objets de la seconde catégorie seront classés d'après leur spécialité (moyens d'enseignement des diverses branches, matériel des écoliers, mobilier, plans, etc.), à moins que les exposants ne demandent que leur collection soit placée à part.

Les inscriptions pour l'exposition, renfermant la liste des objets qu'on désire exposer, devront être adressées, *avant le 1er mai*, au département de l'instruction publique du canton de Vaud, avec la suscription « *Exposition scolaire.* » Elles seront attestées *officielles* s'il s'agit d'écoles publiques et *affranchies* si elles émanent d'établissements privés. Ces inscriptions peuvent être collectives pour les écoles d'une même commune, d'un même cercle, etc. Les établissements et les personnes qui voudront exposer des objets spéciaux en dehors des travaux ordinaires des écoles, devront indiquer dans leur demande d'inscription l'espace approximatif qu'occuperont ces objets, suivant qu'ils devront être étalés sur une surface horizontale ou sur une verticale.

Les objets destinés à l'exposition devront être rendus à Lausanne *entre le 1er et le 15 juin.* Il pourra être accordé un délai plus long aux exposants qui en feront la demande, si les motifs à l'appui de celle-ci sont reconnus fondés. Un avis ultérieur donnera les directions nécessaires pour l'expédition et indiquera l'adresse que devront porter les envois.

Les frais de réception, d'installation, de surveillance et de réexpédition des objets seront supportés :

1° Pour les établissements d'instruction publique et les institutions revêtant un caractère de bienfaisance ou d'utilité publique, par les gouvernements de leurs cantons respectifs. (Pour ceux du canton de Vaud ces frais seront prélevés sur le subside accordé par l'Etat.)

2° Pour les institutions privées et les maisons ou personnes exposant pour leur compte particulier, par les intéressés eux-mêmes.

L'organisation définitive de l'exposition sera confiée à une commission spéciale composée de neuf membres, savoir : trois nommés par le département de l'instruction publique du canton de Vaud pour représenter surtout les établissements d'instruction supérieure ou spéciale ; trois nommés par le comité-directeur de la société pour représenter celle-ci ; — (ces six membres seront pris à Lausanne même) ; — enfin, les inspecteurs des trois arrondissements scolaires pour représenter les écoles primaires et secondaires. Cette commission s'adjoindra une sous-commission de trois dames pour les ouvrages du sexe faits dans les écoles de filles. — Chaque autre canton dont les écoles participeront à l'exposition sera représenté par un commissaire au moins, au choix de la direction de l'instruction publique de ce canton, laquelle devra faire procéder, avant l'expédition, à un examen préalable des objets destinés à l'exposition, afin d'éliminer ceux qui n'auraient pas de mérite. Ces commissaires, ainsi que les exposants particuliers, devront se conformer aux décisions et aux directions de la commission sus-mentionnée, laquelle aura d'ailleurs à s'entendre avec le comité directeur de la société pour le choix des locaux et les dépenses à faire. — La commission aura le droit de refuser les objets qui ne rempliraient pas les conditions voulues, de même que ceux qui n'offriraient pas un intérêt suffisant ou qui exigeraient un espace trop considérable.

Dans l'espoir que vous voudrez bien vous associer à l'œuvre incontestablement utile que nous avons entreprise, et contribuer à sa réussite par votre appui et votre bienveillant concours, nous vous présentons, Tit,

l'assurance de notre plus parfaite considération et de notre entier dévouement à la cause du progrès de l'éducation populaire.

Lausanne, le 26 janvier 1868.

Au nom du comité central de la Société des instituteurs de la Suisse romande :

Le Président,

CHAPPUIS-VUICHOUD, député.

Le Secrétaire,

A. Estoppey, instituteur.

Approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud.

Lausanne, le 1er février 1868.

Le chef du Département,

RUCHONNET.

Correspondance genevoise. [1]

Vous nous reprochez notre peu de coopération à l'organe commun qui nous lie intellectuellement. Vous avez raison. Car à part les articles instructifs de notre ami Meylan, vos co-sociétaires des bords de l'Arve brillent par leur silence. L'année 1868 sera, il faut l'espérer, plus féconde, du moins en travaux écrits, car la Société genevoise vit, et a même mis à l'étude les cinq questions suivantes :

1. Quels sont les moyens les plus propres à combattre les mauvais penchants des élèves. — Dans quelle mesure la famille doit-elle concourir avec l'Ecole pour atteindre ce résultat?

2. Quels sont les meilleurs moyens à employer pour l'enseignement de l'orthographe?

3. N'y aurait-il pas une grande utilité à ce que chaque école possédât un herbier pour les plantes les plus utiles et une vitrine renfermant les principaux insectes, dans le but de développer chez les enfants le goût des sciences naturelles?

4. La connaissance des éléments de l'arpentage étant d'une utilité incontestable pour les habitants de la campagne et d'un grand attrait pour les élèves, ne devrait-on pas, autant que possible, populariser l'enseignement de cette branche importante?

5. Y aurait-il avantage au point de vue des réunions pédagogiques que le

1 Les lignes suivantes sont extraites de sources diverses. Nous n'avons fait que les fondre en une seule correspondance. Nous désirons vivement recevoir plus fréquemment des nouvelles d'un canton qui doit tenir à honneur d'être représenté dans l'unique organe pédagogique que possède la Suisse romande.

congé hebdomadaire eût lieu le même jour pour toutes les écoles, et, en cas de réponse affirmative, quel est le jour qui conviendrait le mieux?

La première de ces questions, qui a été posée par le comité central, a quelque analogie avec celle qu'a traitée M. Maillard dans l'*Educateur* à la suite d'un concours ouvert par la Société vaudoise. La seconde, également posée par le comité central, traitée sous une de ses faces à la grande réunion de St-Gall, est toute d'actualité en présence des efforts qui se font de divers côtés pour simplifier l'orthographe. La troisième, formulée par M. Michel, instituteur à Bernex, mettra probablement en présence les instituteurs qui sont spécialistes en histoire naturelle et ceux qui ne le sont pas. Ces derniers trouvent qu'ils ont bien assez à faire avec les plantes vivantes. La quatrième, présentée par M. Pelletier, à Chêne-Thonex, suppose une connaissance assez étendue de la géométrie. La question est de savoir si la culture générale que doit recevoir l'enfant à l'école primaire permet ce développement spécial. C'est comme tout à l'heure pour l'histoire naturelle. Notez que j'accentue les questions sans les résoudre. J'attendrai pour me décider, la solution proposée par leurs auteurs. Quant à la cinquième question, on est assez généralement d'accord dans le canton de Genève que l'uniformité serait à sa place, comme elle existe ailleurs, mais la difficulté est de choisir le jour. C'est ici, comme on dit proverbialement, que les chats se peignent.

En août dernier, nous avons adopté des statuts. Depuis lors, nous avons eu d'assez fréquentes réunions du comité. Ce dernier a cherché à stimuler les sociétaires, à former des sous-sections, mais celles-ci sont lentes à se former. Une seule, hélas, a répondu à l'appel. Elle chemine très bien, il est vrai. Tous les quinze jours, les membres qui la composent se réunissent sous la présidence de M. le régent Pautry pour discuter certaines questions pédagogiques. Qu'est-ce qui empêche les instituteurs des autres communes d'en faire autant? Il ne suffit pas de déclarer l'association bonne en principe, il faut la faire fructifier.

A dire vrai, je crois qu'il y a à cet état de choses d'autres raisons que l'apathie. Ces raisons, je désire vivement n'être pas obligé de les articuler pour ne pas étonner nos confédérés. Mais j'ai foi dans le coup d'éperon que ne peut manquer de donner à nos collègues la réunion de Lausanne.

J'oubliais de vous signaler parmi les progrès accomplis depuis quelque temps, la création d'un cours de gymnastique dirigé par M. David, qui enseigne cette partie au gymnase d'après un petit manuel de sa rédaction. Pour clore les exercices, il y a eu un petit banquet auquel assistait notre directeur de l'instruction publique et d'autres notabilités scolaires. Rien

de plus ordinaire, direz-vous, qu'une réunion de ce genre. Vous vous trompez en ce qui concerne le canton de Genève. Depuis longtemps autant d'instituteurs ne s'étaient trouvés ensemble. Il y a trop d'isolement ici et surtout entre instituteurs de divers degrés [1].

Correspondance valaisanne.

Des bords du Rhône.

Monsieur le rédacteur,

Les nouvelles de ce pays sont rares, n'est-ce pas? Vous vous en plaigniez il y a deux ans, au congrès de Fribourg, auquel j'assistais, moi, chétif, avec deux de mes compatriotes. Mais comme nous n'avons rien dit à la séance ni au banquet, on ignora, je crois, notre présence. Or, nous ne faisons pas plus de bruit dans l'*Educateur* que dans l'assemblée de l'hôtel-de-ville, à Fribourg. Le Valais possède cependant d'habiles écrivains, en petit nombre, il est vrai, mais bien connus dans la Suisse romande, M. Charles-Louis de Bons, entr'autres. Mais se reposant sur ses lauriers, notre ancien directeur de l'instruction publique se contente d'écrire de temps en temps dans la *Bibliothèque universelle de Lausanne*. Le silence de nos hommes les plus compétents m'engage à vous donner signe de vie, malgré mon indignité. Je souffre de voir le Valais manquer au concert des instituteurs romands. Et, cependant, je n'ai rien de très intéressant à vous apprendre. Nous en sommes encore ici, si j'en juge par moi-même, à l'*abc* de la pédagogie, et ne jurons que par Chapsal. Il est vrai que Chapsal est encore l'idole de plus d'un grammairien sur d'autres rives que sur celles du Rhône. Maint régent est heureux et fier quand il est parvenu à mettre dans la tête de ses élèves les définitions et les exemples qui s'y trouvent. On a beau leur dire que c'est là faire œuvre de mémoire sans profit pour l'intelligence. C'est tout comme si on leur chantait *Femme sensible* ou *Partant pour la Syrie*. Un de ces messieurs me faisait cependant, l'autre jour, un aveu bon à noter : « Je crains d'avoir fait des machines plutôt que des êtres pensants. » On dit que le vice de la méthode Chapsal et de ce système grammatical, fondé sur les définitions, a fait l'objet d'une réfutation en règle du célèbre père Girard et que celui-ci a travaillé à y substituer une méthode rationnelle. Mais j'avoue, à ma honte, ne pas connaître les ouvrages de ce pédagogue hors ligne et je vous serai obligé de m'indiquer la librairie où on peut se les procurer. J'ai cherché à sortir du

1 Ces lignes étaient imprimées lorsque nous avons reçu de M. Pelletier une lettre qui paraîtra dans le prochain numéro.

chapsalisme par l'étude de Larousse; mais je voudrais comparer cet auteur avec le P. Girard, avant de prendre un parti décisif.

NB. La rédaction s'est empressée d'indiquer à son correspondant valaisan la lithographie Meyer, à Fribourg, comme étant le principal dépôt des ouvrages du P. Girard.

QUESTIONS D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

1. Quel est le législateur ou fondateur d'Etat qui, le premier, plaça à la base de la Constitution la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et sa conséquence, la liberté de conscience la plus absolue? »

2. Quelle est la princesse qui, pour assouvir sa haine, détourna les sommes destinées à payer les troupes de celui qu'elle poursuivait, et fut la cause de la perte pour son pays d'une riche province? »

3. Quelle est la république la plus *microscopique* qui ait existé dans le monde?

4. Quel est le trône de l'Europe sur lequel on a vu s'asseoir des pâtres et des gardeurs de pourceaux?

5. Où se trouve le plus grand glacier découvert par les voyageurs?

6. Dans quelle contrée du monde se trouve la plus haute demeure de l'homme?

VARIÉTÉ

CINQ MOIS D'ÉCOLE

V

Maladie.

Le lendemain de la promenade malencontreuse de Félix ne fut pas précisément une des journées les plus brillantes de sa carrière pédagogique. Le jeune régent éprouvait une lassitude insurmontable; son corps et son esprit lui refusaient tout service, et nous n'oserions affirmer qu'il n'ait pas cédé à l'irrésistible envie de dormir qui s'emparait de lui. Au reste, un écolier peu charitable — cet âge est sans pitié — trancha la question en soufflant irrévérencieusement à l'oreille de son voison : — Boûte-vé! le régent tauque[1]!

Tant bien que mal la journée se passa; mais au lieu d'aller prendre son repas chez Gédéon, Félix dut se mettre au lit avec tous les symptômes d'une fluxion de poitrine.

C'est alors que le pauvre garçon sentit son isolement, et se prit, le cœur gros, à se représenter les soins affectueux dont sa mère l'entourerait dans

1 Regarde donc ! le régent est assoupi.

cet instant. Aux douleurs physiques dont il souffrait déjà venait s'ajouter la première atteinte du mal du pays qu'il eût ressentie depuis son départ de la maison paternelle. Dans sa triste salle d'école, le pauvre jeune homme, souffrant de corps et d'esprit, ne savait plus que devenir. L'habitation la plus rapprochée était à cinq minutes de distance, et d'ailleurs, lors même que Félix eût été en état de s'y rendre, il lui répugnait d'implorer le secours d'étrangers. Il y avait déjà longtemps que notre ami se retournait sur sa couche en gémissant, quand un pas lourd et ferme, qui parut au malade une musique délicieuse, se fit entendre dans le corridor.

Le visiteur secoua vigoureusement la neige attachée à sa chaussure; mais l'opération dura si longtemps, que le malade, impatienté, cria : Entrez! avant qu'on eût eu le temps de heurter. Ce fut avec un véritable soulagement qu'il vit entrer dans la chambre, déjà obscure, Gédéon, qui venait s'enquérir de la cause de son absence. Le brave homme, tout chagrin de le trouver au lit et frappé de l'altération de ses traits, eut bientôt pris une décision. Il aida le jeune régent à se vêtir, l'enveloppa dans une chaude couverture de laine, puis, malgré ses protestations, il l'emporta dans ses bras comme il eût fait d'un enfant. Un quart d'heure plus tard, Félix, plongé dans un immense lit à colonnes, disparaissait presque totalement sous la montagne de duvets et de couvertures dont on l'avait recouvert, et s'ingurgitait force tisane en attendant l'arrivée du docteur, qu'un des fils de Gédéon s'était empressé d'aller chercher en traîneau.

Si notre jeune ami avait un instant douté de la Providence, les attentions délicates, les soins affectueux et maternels de la maîtresse du logis apportaient maintenant un véritable baume à ses souffrances.

Enfin le docteur, impatiemment attendu, arriva.

C'était un bon gros monsieur, d'origine allemande, à la physionomie ouverte et sympathique. Gédéon, qui l'introduisit auprès du malade, le salua à la montagnarde, mode qui consiste à disloquer le bras, en broyant légèrement la main et en formulant le — comment va? — de rigueur. — Très bien, à votre service, répondit poliment le docteur, qui ne put cependant s'empêcher de faire une grimace de douleur en retirant sa main endolorie de l'étau qui venait de l'étreindre. Déjà prévenu de l'état du malade par les informations du messager, le docteur s'était muni des médicaments les plus indispensables et de sangsues qu'il fit appliquer sur-le-champ. Ces premiers soins procurèrent aussitôt du soulagement à notre jeune ami.

Après quelques recommandations précises et intelligentes faites à la ménagère, le docteur reprit le chemin du Locle, à minuit. Le fils aîné de Gédéon le reconduisait avec la vieille jument et devait rapporter les remèdes prescrits.

Nous ne suivrons pas toutes les phases de la maladie de Félix; nous dirons seulement que la mort le frôla de son aile, et que sans les soins incessants, affectueux de la brave famille Gédéon, et surtout de ceux du bon docteur, qui en remettait tout l'honneur à Dieu, en répétant avec je ne sais plus quel ancien [1] : « Je le pansay, Dieu le garit, » la mère de Félix n'eût sans doute jamais revu son enfant.

1 Ambroise Paré, le chirurgien huguenot de Charles IX.

VI

Guérison, convalescence.

Février était passé, et fort heureusement suivant le dicton montagnard :

Se février ne février
Mars vint que tot débiote[1].

Il s'était suffisamment démené, ce qui n'empêcha pas mars de commencer son règne d'un air des plus revêches.

C'était un dimanche matin ; les lourdes nuées, qui depuis plus de deux mois n'avaient cessé d'obscurcir et d'attrister le ciel, s'entrouvrirent un peu ce jour-là, et au travers de leurs larges déchirures, on vit enfin apparaître quelques magnifiques pans azurés, et les pâles rayons d'un soleil d'hiver glissèrent timidement sur la nappe éblouissante qui recouvrait la terre.

Félix, maintenant hors de danger, mais encore bien faible, s'était levé, et à demi couché près du poêle, dans un grand fauteuil rembourré d'oreillers, contemplait avec délices les rayons de soleil qui se jouaient sur les vitres, réveillant ça et là une mouche engourdie qui, comme le jeune malade, paraissait tout heureuse et bien étonnée de renaître à la vie. Le grand-père tenait compagnie au jeune convalescent en l'absence de Gédéon et de ses enfants qui, malgré la distance et le mauvais état des routes, ne manquaient jamais de se rendre chaque dimanche au motî de la Seigne[2].

Félix écoutait, en souriant faiblement, le vieillard raconter une de ses histoires favorites : — Lé noûtres, lé bons, lé Prussiens s'étant catchî dari Calembourg ; mâ les Francillons léz ant voliu panre à traître ; astoû lé noûtre s'ant dévirî, li ant fri su le pomé et léz ant fâ piats que salée ![3] —

Ou bien c'était la description fantaisiste des Cosaques de l'armée alliée : — Dé dja pouets que le mouaile, adé à tchevau, qu'avant dé lancé de quianze pî de londju ; y voz an affelave do, tré, pi les secoïant po racmacî la mêma beseugne[4].

La matinée s'écoula bien vite pour le jeune convalescent, doublement heureux et de la vie qu'il sentait renaître en lui et des tendres soins dont il était l'objet. Est-il besoin d'ajouter que sa reconnaissance montait plus haut et s'adresssait surtout à Celui qui avait mis au cœur de ses hôtes cette douce et bienveillante charité.

L'après-midi de cet heureux jour devait apporter un plus grand bonheur encore à notre jeune ami. Entouré de quelques-uns de ses écoliers qui, accompagnés de leurs parents, étaient venus le féliciter de sa guérison, Félix adressait à chacun des paroles pleines d'effusion, quand un bruit de grelots annonça l'approche d'un traîneau. L'instant d'après, Olivier *chez la Suzon*, notre ancienne connaissance, entrait, son fouet sous le bras, en courbant sa grande taille sous la porte un peu basse de la chambre.

1 Si février n'est pas froid, mars vient qui met tout en pièces.

2 Temple de la Sagne.

3 Les nôtres, les bons, les Prussiens, s'étaient cachés derrière Hambourg ; mais les Français les ont attaqués traîtreusement, aussitôt les nôtres se sont détournés, leur ont frappé sur la tête et les ont faits aussi plats que des gâteaux au beurre.

4 Des gens aussi laids que le diable, toujours à cheval, ayant des lances de quinze pieds de long ; ils vous en enfilaient deux, trois, puis les secouaient pour recommencer la même besogne.

— A Dieu si vo![1] dit-il sur le seuil, en faisant un signe d'intelligence aux visiteurs qui, prenant congé du malade, sortirent aussitôt ainsi que la famille Gédéon.

Olivier alla s'asseoir auprès de Félix qui, sans en comprendre la cause, sentit son cœur battre plus fort.

— Vous voilà donc quasiment debout, lui dit son visiteur en lui prenant les mains. Quelle médecine pourrait-on bien vous administrer pour vous remettre entièrement? Si je vous apportais, par exemple, un peu d'air du *Vau-de-Reu* dans mon *carnier*[2], ça ferait-il de l'effet?

Félix pâlissait et rougissait tour à tour sous l'empire d'une émotion qu'il s'efforçait en vain de surmonter.

— Auriez-vous une lettre de ma mère? put-il enfin articuler en fixant un ardent regard sur son interlocuteur.

— Vous croyez ça? fit celui-ci bonnement : attendez-*voir* un moment, je vais vous la *quérir*.

Olivier se hâta de sortir en passant furtivement sa main sur ses yeux et grommelant sur *stu casroûd d'ouvre que li avait fâ mau ez œuils*[3].

Un instant plus tard, une scène touchante illuminait la vieille chambre. La mère et le fils confondaient leurs larmes de bonheur.

Pas n'est besoin d'ajouter ici de longs éclaircissements; chacun aura compris que le brave Olivier, qui, pendant la maladie de Félix, l'avait assidument visité, avait pris le chemin du Val-de-Ruz aussitôt que la guérison du malade avait été assurée.

Qu'ajouter encore? Dois-je, suivant la coutume immuable des romanciers de profession, suivre mon humble héros à travers les vicissitudes et les brèves jouissances de toute une vie, pour ne l'abandonner qu'à la porte du cimetière? N'étant, Dieu merci, pas un romancier de cette espèce, je ne me crois pas soumis le moins du monde à leurs us et coutumes; je me permets donc de finir à ma manière, sans inscrire en tête de cette dernière page le mot CONCLUSION.

La santé de Félix, complétement rétablie au bout de quelques semaines, lui permit de reprendre jusqu'en avril ses leçons interrompues. Maître et élèves rivalisèrent de zèle et jamais, ni avant ni après, on ne vit au hameau des Trembles pareil amour de l'étude et progrès si surprenants. Le départ du jeune régent fut pour tous et surtout pour Gédéon et sa famille, qui avaient fini par le considérer comme un de leurs membres, un véritable chagrin.

Longtemps on parla dans les veillées du *djouven Vau-de-Reu, se djati, se pou douvre, toparî se savant, et qu'avait trovâ le mouayan de faire âmâ lé liivres, le papî et les pion-mé, ès boueube kma ès feuilletet*[4].

O. HUGUENIN.

CHRONIQUE SCOLAIRE

FRANCE.— Parmi les personnes du sexe honorées de prix de vertus l'année dernière, il y a deux institutrices nommées Léonie Silie, institutrice à

1 A Dieu soyez !

2 Carnassière.

3 Ce coquin de vent qui lui avait fait mal aux yeux.

4 Du jeune Val-de-Ruz, si gentil (aimable), si peu difficile à contenter, cependant si savant et qui avait trouvé le moyen de faire aimer l'étude aux garçons comme aux filles.

Fléchin, dans le Pas-de-Calais, et Marie Duchesne, du village de Bonnœuvre, en Bretagne.

Mlle Silie partage en secret son frugal repas avec les enfants les plus pauvres. Dans un incendie, elle prodigua ses soins aux incendiés et en nourrit un pendant trois mois. Les malades n'ont pas de meilleure amie et consolatrice. Mlle Silie, malgré ses vertus, a des ennemis. L'un d'eux étant tombé malade, elle lui envoya des douceurs, parvint à le toucher et se fit sa garde-malade. Pendant la fièvre typhoïde de 1865, Mlle Silie allait du chevet des malades à l'école sans négliger aucun de ses devoirs. Même dévouement pendant le choléra. Elle se multipliait, on la voyait la première et la dernière au chevet des cholériques.

Marie Duchesne n'a jamais quitté son humble village et n'est devenue institutrice qu'à la prière de son bon vieux curé, la commune étant trop pauvre pour fonder une école. C'était en 1842; elle savait à peine lire et écrire. Elle se mit à la tâche et en 1844, munie du brevet d'institutrice, elle méritait deux médailles pour les succès de son école et trouvait encore du temps pour les pauvres et les malades pour lesquels elle allait chercher des plantes médicinales dans la forêt voisine. (Extrait du rapport de M. le comte de Tallent.)

AUX INSTITUTEURS VAUDOIS

La commission chargée de s'occuper de la question des *conférences cantonales* (v. *Educateur* de 1867, page 222), complétée par la nomination de M. Cauderay à Pampigny, en remplacement de M. Mayor démissionnaire, a reconnu l'utilité de conférences de ce genre et propose :

1. Qu'elles soient établies officiellement;
2. Qu'elles soient bisannuelles et alternent avec les assemblées générales des instituteurs de la Suisse romande;
3. Qu'elles revêtent un caractère provisoire, comme les conférences actuelles.

Les conférences de cercle seront incessamment consultées à ce sujet par l'intermédiaire des présidents de district.

J. Blanchoud,
président de la Société cantonale.

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

ANNONCE

ÉCHO MUSICAL

4me année.

L'Echo musical, journal de la société cantonale des chanteurs vaudois et organe de la société fédérale de chant, paraît à Aigle *deux fois* par mois. Ce journal, seul lien extérieur existant entre les sociétés de chant d'hommes et chœurs mixtes de la Suisse romande, réclame l'appui de toutes les personnes qui s'intéressent au développement de la musique populaire.

Prix 3 fr. 50 cent. par an. On s'abonne dans tous les bureaux de poste, chez les principaux libraires, ou auprès de la rédaction, à Aigle.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR